

# Maître de l'ouvrage



## **MAIRIE DE SAINT PARGOIRE**

Place de la Mairie  
34230 SAINT PARGOIRE

### **AMENAGEMENT DE LA MAIRIE SAINT PARGOIRE**

### **PHASE DCE**

### **CCTP LOT 05 CLOISONS DOUBLAGES FAUX-PLAFONDS**

#### **ARCHITECTE**

**S.A.R.L d'Architecture  
Gérard SOULAIRAC**  
5 avenue du Président Wilson  
34800 CLERMONT L'HERAULT  
Tél: 04 67 44 83 72

[archi.soulairac@gmail.com](mailto:archi.soulairac@gmail.com)

#### **BUREAU D'ETUDES STRUCTURE ECONOMISTE**

**ACEB**  
11 rue des Garrigues  
34 710 LESPIGNAN

Tél : 04.67.37.23.59  
Fax : 04.67.37.69.93  
[aceb@be-aceb.fr](mailto:aceb@be-aceb.fr)

#### **BET FLUIDES**

**ALABISO INGENIERIE**  
48 Rue Maurice Bédart  
34 000 MONTPELLIER  
Tél 04.67.59.80.76

[contact@alabiso-ingenierie.fr](mailto:contact@alabiso-ingenierie.fr)

<b>MAIRIE DE SAINT PARGOIRE</b>			
<b>OPERATION : AMENAGEMENT DE LA MAIRIE 34230 SAINT-PARGOIRE</b>			
<b>Phase DCE</b>	<b>LOT N° 05 : CLOISONS – DOUBLAGES – FAUX-PLAFONDS</b>	<b>Mars 2021</b>	<b>Page 1</b>

## SOMMAIRE

<b>1. GENERALITES .....</b>	<b>2</b>
1.1 OBJET DU LOT .....	2
1.2 CONSISTANCE DU MARCHE.....	2
<b>2. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES .....</b>	<b>2</b>
2.1 NORMES ET REGLEMENTS .....	2
2.2 OBLIGATIONS GENERALES.....	2
2.3 OBLIGATIONS PARTICULIERES .....	2
2.4 HYPOTHESES DE CALCUL .....	3
2.5 TOLERANCES D'EXECUTION .....	3
2.6 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES .....	3
2.6.1 <i>Mise en œuvre.</i> .....	3
2.6.2 <i>Supports, implantation, pose.</i> .....	3
<b>3. DESCRIPTION DES OUVRAGES .....</b>	<b>3</b>
3.1 DOUBLAGES .....	3
3.1.1 <i>Doublage ossature métallique</i> .....	3
3.2 CLOISONS.....	4
3.2.1 <i>Cloisons ossature métallique</i> .....	4
3.3 HUISSERIES.....	4
3.4 ENDUITS PLATRE .....	4
3.5 PLAFONDS.....	5
3.5.1 <i>Plafond plaque de plâtre</i> .....	5
3.5.2 <i>Faux plafonds dalles 600x600</i> .....	5
3.5.3 <i>Faux plafond panneaux stratifiés</i> .....	5
3.6 CLOISONS GAINES TECHNIQUES.....	5
3.6.1 <i>Cloisons gaines techniques évacuations</i> .....	5

\*\*\*\*\*

<b>MAIRIE DE SAINT PARGOIRE</b>			
<b>OPERATION : AMENAGEMENT DE LA MAIRIE 34230 SAINT-PARGOIRE</b>			
Phase DCE	LOT N° 05 : CLOISONS – DOUBLAGES – FAUX-PLAFONDS	Mars 2021	Page 2

## 1. GENERALITES

### 1.1 OBJET DU LOT

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) s'applique aux travaux du lot :

- **Lot n° 05 : Cloisons – Doublages – Faux-plafonds**

Du programme de l'aménagement de la mairie pour le compte de la ville de Saint-Pargoire (34230).

### 1.2 CONSISTANCE DU MARCHÉ

Les prestations à réaliser dans le cadre du présent lot devront comprendre :

- Toutes les sujétions d'exécution pour une parfaite mise en œuvre et finition.
- Toutes les fournitures et accessoires nécessaires.
- Les notes de calculs, études d'exécution notices, AT et plus généralement tout document demandé par la maîtrise d'œuvre, le contrôleur technique, le maître d'ouvrage.
- Tous les matériels nécessaires à l'exécution de ses ouvrages
- Les échantillonnages
- La participation aux dépenses communes de chantier
- Tous les moyens d'accès à la réalisation de ses ouvrages
- La protection et l'entretien de ses ouvrages.
- Le nettoyage et l'enlèvement de ses gravois y compris incidences financières.

La réalisation de l'ensemble des travaux dévolus au présent lot:

- les doublages
- les cloisonnements
- les faux plafonds
- les ouvrages annexes liées aux tâches précitées.

## 2. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES

### 2.1 NORMES ET REGLEMENTS

Les ouvrages et travaux du présent lot seront toujours exécutés conformément aux :

- Normes françaises
- Normes européennes
- Règles d'exécution
- DTU Règles de calculs
- Règles professionnelles.
- Règlement divers (sécurité incendie, acoustique, thermiques) etc.

Correspondant aux travaux impartis au présent lot et ceux en déroulant au moment de l'établissement du présent cahier des charges.

### 2.2 OBLIGATIONS GENERALES

Chaque entreprise est tenue d'avoir pris en compte dans son offre toutes les obligations, charges, ou dispositions indiquées dans les pièces administratives générales et particulières, CCAP ; CCTP généralités ; PGC ; ou tout autre document de référence.

### 2.3 OBLIGATIONS PARTICULIERES

L'attention des entreprises est attirée sur les faits suivant :

- Chantier réalisé en centre-ville.
- Voiries d'accès de faibles largeurs.
- Espace dédié au chantier réduit.
- Durée des travaux impérative à respecter.
- Chantier à problème de nuisances sonores.

<b>MAIRIE DE SAINT PARGOIRE</b>			
<b>OPERATION : AMENAGEMENT DE LA MAIRIE 34230 SAINT-PARGOIRE</b>			
<b>Phase DCE</b>	<b>LOT N° 05 : CLOISONS – DOUBLAGES – FAUX-PLAFONDS</b>	<b>Mars 2021</b>	<b>Page 3</b>

Une attention toute particulière sera apportée au tri des déchets, l'entreprise de gros œuvre aura en charge la gestion de la récupération du tri et de l'abonnement des déchets, les frais occasionnés seront répartis au prorata des marchés.

## **2.4 HYPOTHESES DE CALCUL**

Les produits, matériaux utilisés devront en tout point être conforme aux exigences et caractéristiques thermiques demandées, aux exigences réglementaires par rapport aux locaux dans lesquels ils sont posés.

## **2.5 TOLERANCES D'EXECUTION**

Le faux aplomb toléré ne devra pas excéder (sur une hauteur de d'étage de 2.50m) 5mm.

La planéitude au droit des joints ne devra pas excéder 0.5mm entre deux points extrêmes (joint saillant et joint en retrait)

La planéitude générale ne devra pas faire apparaître un écart supérieur à 5mm entre deux points extrêmes.

L'aspect de surface général devra être conforme aux exigences de l'application du produit qu'il doit recevoir.

## **2.6 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES**

### **2.6.1 Mise en œuvre.**

L'ensemble des ouvrages décrit au présent lot devront être mis en œuvre suivant les avis techniques de pose concernés. La prestation inclura le traçage, l'approvisionnement, les renforts pour pose des appareils spécifiques, la protection des pieds de cloisons, la finition des rebouchages des scellements d'ouvrages effectués par d'autres corps d'état, le nettoyage quotidien des zones de travail.

### **2.6.2 Supports, implantation, pose.**

Avant tout commencement d'exécution, l'entrepreneur du présent lot procédera à une vérification des supports des ouvrages qu'il doit poser, et des repères et à la précision de leur interprétation, contrairement avec les titulaires des lots gros - œuvre.

La réalisation sans réserve équivaut à leur acceptation et engage sa responsabilité. En particulier, le titulaire du présent lot devra vérifier l'ensemble des "traits de niveaux" battus par le lot Gros - œuvre, ce avant tout début de travaux.

L'implantation sera effectuée conjointement et solidairement avec l'entreprise du lot :  
Gros – œuvre.

## **3. DESCRIPTION DES OUVRAGES**

### **3.1 DOUBLAGES**

#### **3.1.1 Doublage ossature métallique**

Confection de doublage sur rails métalliques verticaux selon procédé Placostil

Ossature métallique constituée de rails et montants en acier galvanisé de 6/10ème d'épaisseur, assemblés entre eux tous les 0.60m selon les prescriptions du fabricant.

Les rails inférieurs et supérieurs seront fixés aux maçonneries ou charpentes.

Fourniture et pose par vissage sur les rails métalliques ci dessus, de plaques de plâtre à peindre de 13 ou 18mm d'épaisseur.

Adjonction de panneaux rigides de fibre de laine minérale de 45mm d'épaisseur posé entre ossature.

Le système utilisé aura obligatoirement obtenu un avis technique favorable du CSTB.

Traitement des joints entre plaques par collage de bandes et enduit spécial deux couches.

Cornières d'angles métalliques ou plastiques.

Protection de pied en locaux humides par polyane armé 100 microns et si nécessaire par feutres bitumé, de largeur suffisante pour dépasser, après relevé, d'au moins 2 cm le niveau de sol fini.

Renforts incorporés dans les contre cloisons au droit des appareils.

MAIRIE DE SAINT PARGOIRE			
OPERATION : AMENAGEMENT DE LA MAIRIE 34230 SAINT-PARGOIRE			
Phase DCE	LOT N° 05 : CLOISONS – DOUBLAGES – FAUX-PLAFONDS	Mars 2021	Page 4

Concerne :  
 Doublage des murs périphériques sur maçonnerie suivant plans de repérage.  
 Les reprises de doublages au droit des menuiseries modifiées.

## 3.2 CLOISONS

### 3.2.1 Cloisons ossature métallique

Cloison de type ossature métallique, épaisseur finie des cloisons suivant localisation.  
 Ossature métallique constituée de rails et montants en acier galvanisé de 6/10<sup>ème</sup> d'épaisseur, assemblés entre eux selon les prescriptions du fabricant, de section compatible avec les épaisseurs de cloisons réalisées.  
 Fourniture et pose par vissage sur les rails métalliques ci dessus de plaques de plâtre cartonnées de 13. Plaque hydrofuge pour les locaux humides  
 Incorporation panneau de roche rigide dans toutes les cloisons, épaisseur variable.  
 Le système utilisé aura obligatoirement obtenu un avis technique favorable du CSTB.  
 Traitement des joints entre plaques par collages de bandes et enduit spécial deux couches.  
 Bandes armées aux angles.  
 Protection de pied de cloisons en locaux humides par feutre bitumé ou polyane 100 microns, largeur suffisante pour dépasser, après relevé, d'au moins 2 cm, le niveau du sol fini.  
 Renforts incorporés dans les cloisons au droit des appareils sanitaires et des radiateurs, des portes réservation pour CES.  
 Raccords soignés à toutes les jonctions (menuiseries, murs existants, poteaux, etc...)  
 Toutes sujétions de mise en oeuvre, de traçage, d'approvisionnement.  
 Nettoyage des locaux à l'avancement.

Concerne :

- 98/48 2 plaques par face : rez-de-chaussée et R+1 : toutes les cloisons neuves selon plans de repérage.

## 3.3 HUISSERIES

- Pose des huisseries, trappes de visites dans cloisons sèches, doublages, et faux plafonds du présent lot au fur et à mesure de l'avancement des travaux.
- Ces ouvrages seront fournis et livrés à pied d'œuvre à chaque niveau par le titulaire des lots Menuiseries.
- Fixation par vis ou pattes fournies par le titulaire du présent lot.
- Sont comprises toutes les sujétions de tasseaux et fourrures de fixation pour la tenue des ouvrages.
- Les trappes de visite doivent être fixées aux structures porteuses.
- Calfeutrement entre menuiseries et cloisons par joint souple acrylique.

Concerne :

Toutes les huisseries et TV placées dans les cloisons.

## 3.4 ENDUITS PLATRE

Revêtement par enduit plâtre lissé comprenant une couche au plâtre gros serré à la taloche, la deuxième réglée après serrage.

Finition à la truelle fine

Epaisseur minimum/ 12 mm

Plâtre conforme à la NF B série 12, application suivant DTU 20 et 25.1.

Surface parfaitement dressée et lissée, prête à recevoir une peinture de finition.

Les arêtes et joints seront nets, des angles métalliques seront mis en place aux endroits nécessaires.

Incorporation d'un durcisseur pour plâtre très haute dureté.

Concerne :

Enduit des murs maçonnés non doublés suivant plans de repérage.

<b>MAIRIE DE SAINT PARGOIRE</b>			
<b>OPERATION : AMENAGEMENT DE LA MAIRIE 34230 SAINT-PARGOIRE</b>			
<b>Phase DCE</b>	<b>LOT N° 05 : CLOISONS – DOUBLAGES – FAUX-PLAFONDS</b>	<b>Mars 2021</b>	<b>Page 5</b>

Reprise d'enduits existants non doublés (compris piquage des parties non adhérentes).

## **3.5 PLAFONDS**

### **3.5.1 Plafond plaque de plâtre**

- Primaire : ossature bois charpente industrielle.
- Ossature métallique composée de suspentes et rails en acier galvanisé, sections compatibles avec les portées à franchir.
- Plafonds par plaques de plâtre à peindre, pose vissée, épaisseur et qualité variable pour CF.
- Compris façon de joints et raccordements périphériques par bande de renfort pliée suivant prescriptions du fabricant.
- Isolation laine de roche 300mm, R=7.50m<sup>2</sup>.°C/W, ou 100mm.

Concerne :

Archives isolation 100mm CF 1H.

Zone DGS, RH, Comptabilité isolation 300mm CF 1/2H.

### **3.5.2 Faux plafonds dalles 600x600**

Dalle en panneaux rigides autoportant constitué de laine de roche à bords droits, revêtus face apparente d'un voile blanc et d'un voile de verre naturel sur la contre face.

- Dimension 600x600.
- Eléments panneaux démontables, épaisseur 22mm. Réaction au feu : A1 ; Alpha W : 1.
- Ensemble posé sur ossature métallique laquée T de 24 mm apparent. Cette ossature sera fixée suspendue chevillée à la maçonnerie ou à la charpente par des accessoires métalliques conformément aux normes, avis technique et prescriptions des fabricants.
- Cornière de rive métallique laquée dito ossature (forme L ou W selon le cas).
- Vide faux-plafond recoupé tous les 25 mètres maximums par matériaux classés M0 et coupe-feu dito plafond si nécessaire.
- Réservations pour luminaires, bouches de VMC et chauffage.
- Ventilation de plénum suivant réglementation.
- Habillage joue plaque de plâtre décaissés ou périphérie trémies.

Concerne :

Plafonds de tous locaux suivant plan de repérage.

Reprise de plafonds existants (urbanisme et réunion urbanisme) dépose dalles et repose dalles neuves.

### **3.5.3 Faux plafond panneaux stratifiés**

Dalle en panneaux rigides de fibres de bois stratifiées type Trespa ou Fundermax, épaisseur 8mm.

- \* Dimension suivant calepinage.
- \* Ensemble posé sur ossature métallique porteuse rail acier galvanisé, section compatible avec les portées à franchir. Cette ossature sera fixée suspendue chevillée à la maçonnerie par des accessoires métalliques conformément aux normes, avis technique et prescriptions des fabricants.
- \* Réservations pour luminaires.
- \* Isolation incorporée laine de roche épaisseur 200mm.

Concerne :

Plafond du parvis d'entrée.

## **3.6 CLOISONS GAINES TECHNIQUES**

### **3.6.1 Cloisons gaines techniques évacuations**

Cloisons de type non porteuse, composite à âme isolante en laine de roche de 48 mm, associé à deux plaques de plâtre par collage, épaisseur totale 73mm (archétype Rockplac 409 de Rockwool).

<b>MAIRIE DE SAINT PARGOIRE</b>			
<b>OPERATION : AMENAGEMENT DE LA MAIRIE 34230 SAINT-PARGOIRE</b>			
<b>Phase DCE</b>	<b>LOT N° 05 : CLOISONS – DOUBLAGES – FAUX-PLAFONDS</b>	<b>Mars 2021</b>	<b>Page 6</b>

Mise en œuvre sur semelle bois haute et basse fixées par chevillage aux maçonneries, clavettes de guidage, rails latéraux taquets ou clavettes pour liaison entre plaques, fixation des huisseries, liaison d'angles.

Complément U plastique et joint étanche pour les pièces humides.

Toutes fixations pour parfait achèvement.

Joint réalisés conformément aux prescriptions techniques des fabricants.

Pose de trappes de visite.

Découpes pour corps d'état secondaires, calfeutremments.

Panneaux à plaque hydrofuge pour les pièces humides.

Toutes sujétions de mise en œuvre, traçage, approvisionnement.

Respect des exigences phoniques réglementations (complément laine de roche si nécessaire).

Concerne :

Totalité des gaines techniques pour lots techniques.

**Fin du cctp cloisons – doublages – faux-plafonds**